

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL05072021-08 : Mobilité - Aménagement d'une liaison douce - Demande de subvention au titre de l'appel à projet du « fonds mobilités actives » pour les aménagements cyclables

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Lacanau s'est résolument inscrite dans le dispositif d'Aménagement Durable des Stations piloté depuis 2015 par le GIP littoral aquitain.

A l'achèvement en 2018 de la phase d'étude « Aménagement Durable de la Station », ont émergé deux chantiers prioritaires. L'un d'eux concernait les mobilités et la réalisation d'un schéma des mobilités pour ne ville des courtes distances et déployer les alternatives à la voiture individuelle.

Depuis 2014, de nombreuses actions ont été engagées de réfection de voirie, de sécurisation, d'effacement de réseau, de partage de voirie en faveur des mobilités douces. L'objectif dans les 10 ans à venir, est de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle en favorisant la ville des « courtes distances » promues également dans le plan local d'urbanisme.

Le réaménagement de l'axe constituant la traversée du bourg de Lacanau sur l'axe Est/ouest a pour vocation de laisser une place plus importante aux déplacements doux et actifs. Il s'agit de créer une liaison douce entre l'entrée de Ville Est et le port.

Afin de favoriser la réalisation de ce type d'aménagement, le Ministère de la Transition Ecologique lance un appel à projet, au titre du « fonds des mobilités actives », centré sur les aménagements cyclables. Les projets éligibles doivent être intégrés dans une politique de mobilités s'appuyant sur des études telles que celles ayant abouti au schéma des mobilités.

Le taux de subvention est de 20% de la dépense éligible ; ce taux est porté à 40% dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants, dont Lacanau fait naturellement partie.

Le coût de ces aménagements est estimé à 4 767 815 € euros hors taxes. Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

Le montant sollicité auprès du « fonds mobilités actives » est de 1 907 100 €.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement auprès du « fonds mobilité actives » pour l'aménagement d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville, entre l'entrée de Ville Est et le port,

VU le code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière du Ministère de la Transition Ecologique au titre du 4ème appel à projet « aménagements cyclables » du fonds mobilités actives, à hauteur de 1 907 100 € (un million neuf cent sept mille cent euros).

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire signer tout document relatif à ce dossier de demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Publié le : 07 JUIL. 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 07 JUIL. 2021